



# PRESTATIONS DE CONSEILS EN ORGANISATION

## CONVENTION D'ADHESION

### ENTRE

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,  
n°183, Chemin du Mas Coquillard – 30900 Nîmes

Représenté par son Président, Fabrice VERDIER

Ci-après désigné le CDG 30,

### D'UNE PART,

### ET

La Collectivité Territoriale ou l'Etablissement Public

Communauté de Communes de Petite Camargue

Adresse 145 avenue de la Condamine

Numéro SIRET 24300059300034

Représenté (e) par son Président André BRUNDU

Dûment habilité par délibération du 15 juillet 2020 n° 2022/04/32

Ci-après désigné (e) la Collectivité

### D'AUTRE PART,

### Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

La collectivité susvisée décide d'adhérer au service Prestations de conseils en organisation que le CDG 30 a mis en place au titre des missions supplémentaires à caractère facultatif dont la possibilité a été ouverte par l'article 80 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016.

Il est rappelé que cette disposition législative prévoit que « Les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions (...) de conseil en organisation (...) à la demande des collectivités et établissements ».

La présente convention, conclue en application de l'article L452-30 du code général de la fonction publique a ainsi pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation de ces prestations optionnelles. Elle renvoie dans une annexe aux conditions tarifaires propres à chaque type de prestation.

Dans le cas où la dénonciation intervient à la demande de la collectivité, celle-ci s'engage à verser le montant correspondant aux prestations effectuées par le CDG 30.

### Article 6 : CONTENTIEUX

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'application de la présente convention, celles-ci s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement. A défaut, le Tribunal Administratif de Nîmes sera compétent.

Fait en deux exemplaires, à Vauvert, le

Pour la collectivité,

L'autorité territoriale,

Le Président

André BRUNO



Le président,

Fabrice Verdier

